

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_017BIS

Choix d'un bureau d'étude pour l'étude de faisabilité du maintien des infrastructures sur la Basse-Dourbie

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre PANTANELLA par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 20 septembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle la délibération DE_2022_028 du 24 mars 2022 portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité sur la recherche de solutions pour la pérennisation des infrastructures sur les secteurs de l'Hymen et Les Rivages, commune de Millau,

Il précise qu'un marché a été lancé le 13 juillet 2022. L'objet du marché est l'étude de faisabilité et dimensionnement d'aménagements visant à réduire l'érosion des berges sur les secteurs à enjeux de l'Hymen et Les Rivages de la Dourbie.

Il a été publié sur le profil acheteur www.achatpublic.com et affiché au siège du SMBVTAM.

La date limite de remise des offres était fixée au 5 septembre 2022 à 12h00.

Deux offres sont parvenues au SMBVTAM dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le lundi 5 septembre.

La commission d'achat s'est réunie le 20 septembre 2022 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

l'offre du bureau d'étude BIOTEC pour un montant de 28 200 € HT – 33 840 € TTC.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressée, le Président propose au conseil syndical, de retenir l'offre précédente, reconnue comme offre la mieux-disante.



À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat,

Dits que les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel 2022 et suivants,

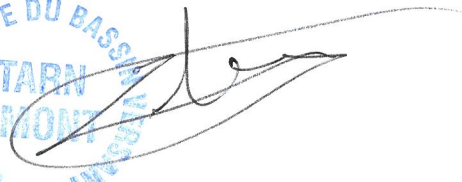
Autorise le Président à signer le marché avec le bureau d'étude retenu, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

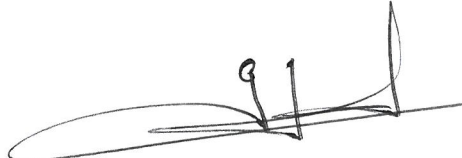
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Signature of Serge VÉDRINES, President, with a blue circular stamp of the 'SYNDICAT MIXTE DU BASSIN AMONT TARN'.



Signature of Gilbert FAUCHER, Secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30/09/2022
et publié ou notifié
le 03/10/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.